

République Française
Département du Nord

COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL SEANCE DU 06 JUILLET 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	19
Procurations	1
Date de la convocation :	01/07/2026
Date d'affichage :	01/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le six du mois de juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, maire.

18 Présents :

M. HUTCHINSON Yvan, M. MARQUE Arnaud, Mme ALLIOT Pascale, M. VANDEN DORPE Pascal, Mme GUISLAIN Nathalie, M. BASECQ Ludovic, Mme VAN EECKE Sylvie, Mme LEFEBVRE Christine, M. DUBOIS Xavier, Mme CAREY Pascale, M. MOUVEAUX Stéphane, Mme ANNAERT Christelle, M. LEROY Gérard, Mme DUHEZ Virginie, M. DAMEE Victor, Mme OLMETA Mélanie, Mme ZAGHBIB Romy, M. BERNABOT Stéphane

1 Absents ayant donné pouvoir :

M. DUPONCHELLE François-Xavier donne pouvoir à Monsieur Victor DAMEE

0 Excusés :

2026 – 46 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Mesdames, Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du 6 juillet ; le premier point concerne la désignation d'un secrétaire de séance, qui suivant l'ordre de la liste est Pascale ALLIOT, est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Pascale soit secrétaire de séance ? Je n'en vois pas. Pascale, tu peux procéder à l'appel. »

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL par Pascale ALLIOT.

Yvan HUTCHINSON : « Le quorum est atteint. Nous pouvons procéder à la lecture de l'ordre du jour qui va être extrêmement court : 4 points : la désignation d'un secrétaire de séance, nous l'avons fait, nous adopterons ensuite le procès-verbal de la séance du 8 juin 2026, nous aurons après à examiner

l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal, et enfin, quatrième délibération, pour la création d'un poste d'attaché territorial ».

Yvan HUTCHINSON : « Est -ce que cet ordre du jour appelle des commentaires particuliers ? Je n'en vois pas. »

2026-47 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2026

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Sur la délibération 2026-47 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2026 que vous n'avez pas manqué de relire devant le match de foot hier soir, y a-t-il des observations, des corrections ou des demandes de précision ? Oui, Arnaud ! »

Arnaud MARQUE : « Dans la délibération 2026-37, au début de ma prise de parole, six modifications dans cette délibération qu'il nous est demandé à corriger. »

Yvan HUTCHINSON : « Avec la prise en compte de la remarque d'Arnaud, je vous sou mets au vote ce PV de la séance du 8 juin 2026, qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2026-48 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « la délibération 2026-48 concerne l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal. Pour rappel, chaque conseil municipal installé, nous sommes installés depuis le 21 mars, a un délai de 6 mois, si ma mémoire est bonne, pour ratifier son règlement intérieur. Il n'y a pas eu de changement notable entre le règlement intérieur du mandat précédent et le mandat actuel si ce n'est que le travail dit en commission dans le mandat précédent s'est transformé en groupe de projet.

Pour rappeler quelques règles, le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement du conseil municipal en application du code général des collectivités territoriales, je le rappelle, et donc son esprit tient en trois principes. Il est là pour organiser le travail de délibérations, pour encadrer démocratiquement les séances et assurer une police de l'assemblée, cela c'est pour le cas où il y a des conseils un peu remuants avec des oppositions un peu remuantes tout en garantissant à chaque conseil, c'est très important, le droit à l'information, à la parole et aux questions. Ensuite, il est là pour assurer la transparence : les réunions, le principe, même si nous avons dépassé notre quota, et c'est normal sur une première année de mandat, c'est au moins un conseil par trimestre, avec un ordre du jour, des délibérations et des questions orales qui peuvent être posées jusqu'à deux jours avant la séance.

Et puis, le grand changement, c'est ce travail de commission par le passé qui évolue en groupes de projets. L'esprit de cette équipe, c'est de permettre à tous de pouvoir participer en fonction des enjeux, à telle ou telle thématique, et aussi, permettre à des extérieurs, des experts, des sachants, de nous rejoindre pour apporter des avis et des contributions. Ce n'est donc que sur la partie des groupes de travail que vous allez retrouver en page 5, chapitre 2 intitulé groupe de travail et commission d'appel d'offres qu'il y a eu des modifications, sinon, le règlement intérieur du mandat précédent n'a pas changé.

Est-ce que vous avez des questions sur texte ? Pas de questions, vous l'avez lu aussi avec attention, vous avez tout le temps pour le relire et vous pouvez vous imprégner du règlement intérieur à chaque séance. S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de l'adopter. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le règlement intérieur du conseil municipal de ce mandat 2026-2032 est adopté. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

2026-49 : Création d'un poste d'attaché territorial – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « Et enfin, dernière délibération de ce conseil, la délibération 2026-49 : création d'un emploi permanent d'attaché territorial, Arnaud, je t'en prie. »

Arnaud MARQUE : « Nous disposons, dans notre tableau des emplois, d'un poste d'attaché principal, mais, en vue du remplacement pour mutation de la Directrice Générale des Services, et, afin de pouvoir élargir au maximum nos possibilités de recrutement, nous vous proposons d'ouvrir un poste d'attaché territorial qui viendra s'inscrire dans le tableau des emplois, mais l'idée est bien évidemment de recruter l'un ou l'autre. Pour ce poste, les principales fonctions dévolues seront la direction générale, l'encadrement, la conduite de projet, l'expertise, la gestion de l'administration, la gestion du budget, la comptabilité, la gestion des ressources humaines, la mise en application des orientations politiques de l'exécutif de la commune.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, de la filière administrative sur un grade d'attaché territorial. Il vous est proposé de créer un emploi permanent à temps complet de catégorie A dans la filière administrative à compter du 15 septembre 2026, de modifier le tableau des effectifs en conséquence, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Il y a une question qui me vient, tu parlais de temps complet, si on a un candidat à temps partiel par exemple, il faudra refaire une délibération, on ne peut pas inscrire tout de suite un temps partiel ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, mais l'idée c'est tout de même d'avoir un temps complet. »

Arnaud MARQUE : « C'est une bonne question mais il faudrait ouvrir des postes à tous les pourcentages... »

Yvan HUTCHINSON : « Pour les postes de DGS, on a plutôt tendance à recruter sur du temps complet. »

Arnaud MARQUE : « Effectivement, ce sont plutôt des postes à temps complet. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, ils ont tendance à faire plus d'ailleurs. »

Arnaud MARQUE : « On peut voir, déjà à temps complet, et au cas où, on pourrait redélibérer après, il y a urgence et un besoin. »

Yvan HUTCHINSON : « Cela paraît ambitieux de remplir la mission à temps partiel, je le dis, je le pense. Une bonne remarque ! D'autres questions ? »

Virginie DUHEZ : « Je vois dans la liste des postes qu'il y a poste vacant, cela correspond à quoi ? »

Arnaud MARQUE : « Les postes sont soit pourvus, soit vacants. La somme des deux fait les effectifs totaux au tableau. On a 4 postes ouverts qui sont vacants. Comme là, par exemple, on va avoir deux

postes d'attachés, un principal, un attaché territorial, on va en trouver un et ce sera soit l'un, soit l'autre, il y aura donc un poste pourvu et un poste vacant. On pourrait reprendre une délibération ultérieure en conseil pour le fermer et auquel cas, il disparaît du tableau des emplois, et, tant que l'on en fait pas cela, il va rester vacant. Le poste de rédacteur, par exemple, je pense que c'était le poste de Cécile, elle occupait un poste de rédacteur, on l'a remplacé par un poste d'adjoint administratif principal de première classe, on n'a pas fermé le poste de rédacteur, donc aujourd'hui, il est vacant ; si jamais, demain Stella venait à partir, et qu'on recruterait, cela nous permettrait aussi d'avoir cette souplesse, après, on peut fermer les postes, mais on les laisse vacants et aujourd'hui on n'a pas mis de budget dessus. »

Virginie DUHEZ : « La structure actuelle, c'est 5, c'est cela ? »

Arnaud MARQUE : « Tu veux parler des personnes rattachées à Stéphanie ? Il y a la filière technique, la filière animation, donc, elle a le responsable technique sous elle, elle a le responsable animation et puis après, il y a les 3 personnes de la mairie. »

Virginie DUHEZ : « Et les animateurs ? »

Arnaud MARQUE : « Indirectement, les animateurs sont sous la responsabilité de Maïté ROUSSELLE. Moi, je parle de rattachement direct à Stéphanie soit le responsable technique, le responsable animation et les trois personnes de la mairie. »

Romy ZAGBIB : « L'ensemble des animateurs ne figure pas au tableau car ce ne sont pas des titulaires. »

Arnaud MARQUE : « Tout à fait ! »

Pascale ALLIOT : « Sauf Justine. »

Stéphanie GELOEN : « Elle figure au tableau, elle est tout en bas. »

Virginie DUHEZ : « Donc au total, c'est combien ? Excusez-moi, je n'ai pas entendu le chiffre. C'est combien au total le nombre de personnes que tu as en direct ? »

Arnaud MARQUE : « C'est 5. Sébastien CANTELOUP qui est responsable technique, Maïté ROUSSELLE qui est responsable animation, après, il y a Stella en tant qu'assistante DGS et élus et il y a Sylvie et Dorothée qui sont à l'accueil, donc cela fait 5 personnes. Donc Sébastien encadre les personnes du service technique, Maïté encadre les personnes à l'animation et Stella encadre le personnel d'entretien, c'est pour cela que Stéphanie ne les a pas en direct, mais par contre, les deux personnes à l'accueil, Stéphanie les encadre. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ? »

Romy ZAGHBIB : « Est-ce qu'il serait possible d'avoir un organigramme pour pouvoir repérer un peu qui fait quoi ? »

Yvan HUTCHINSON : « On va-t'en parler un peu après, on a eu une demi-heure de débat sur ce sujet. Ce qu'on disait avec Arnaud, l'organigramme on l'a, ce qui est rattaché aujourd'hui à Stéphanie, ce serait dans un premier temps un copié-collé, mais que par contre, il y aurait une vraie liberté, une vraie latitude pour la ou le successeur de nous proposer une autre organisation globale en dialogue avec nous »

Arnaud MARQUE : « Une autre répartition des tâches, une autre organisation de la mairie éventuellement On pourrait imaginer des personnes à la mairie le matin et qui aillent tondre l'après-midi, pourquoi pas ? Non, c'est pour cela que je dis plutôt quand même par secteur parce que l'animation, le technique et l'administration paraissent des points essentiels mais après, pourquoi pas

être imaginatif. L'idée est que l'organisation puisse être revue, et que cette personne puisse avoir toute latitude, avec bien-sûr, la validation des élus. »

Yvan HUTCHINSON : « D'autres questions ? Il n'y en a plus, je passe donc au vote : qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « L'ordre du jour du conseil est épuisé, il reste les questions, les informations diverses, Nathalie, je t'en prie. »

Nathalie GUISLAIN : « Merci Monsieur le Maire. Le programme de la semaine bleue a été bouclé, cela se passera la semaine du 5 octobre. Il s'agit d'un évènement national destiné aux seniors de la commune, de plus de 65 ans.

Je vous communique le programme : le lundi 5 octobre, ce sera une marche au nouveau parc de Verlinghem, le 6 octobre, on fera une visite de la serre chez Promesse de Fleurs suivi d'un atelier floral sur place, dans la serre avec une animatrice, merci Pascale de nous avoir fourni l'animatrice. Le mercredi, visite du château d'Esquelbecq avec repas sur place et l'après-midi, visite des gigottos, ce sont des automates à taille humaine, il paraît que c'est très intéressant, en parallèle, on fait deux groupes, il y en a un qui va visiter l'Eglise qui a une histoire exceptionnelle avec un chevalier. Le jeudi, c'est le fameux loto tant attendu et le vendredi après-midi, ce sera atelier arts plastiques avec Jacques CHARLES. J'ai ajouté le matin une activité, un atelier mobilité proposé par la Région et qui a pour but de sensibiliser et de lever les freins à la mobilité pour les seniors, l'idée est de présenter le panel de leur offre et que les personnes, en séance, choisissent un thème qu'on déroulera plus tard dans l'année, cela peut-être comment mieux se déplacer avec les transports en commun, comment réserver un billet SNCF, comment utiliser google maps, tout ce qui est lié à la mobilité. Chaque année, on innove, il y a toujours un noyau dur avec le loto en général et la marche, ensuite, on innove. »

Yvan HUTCHINSON : « D'autres sujets ? »

Pascale ALLIOT : « Juste une petite info qu'on a eue ce matin pour nos recrutements d'animateurs. On avait voté la création de 4 postes, on en a déjà recruté plusieurs, je remercie encore Pascale et Sylvie pour les entretiens, et on vient d'apprendre et on a eu la confirmation que nous aurions la possibilité de recruter 2 contrats PEC pour une durée de 9 mois. Il y a une personne que nous souhaitons recruter en CDD qui est éligible, elle passera donc en contrat PEC à partir de septembre avec un contrat d'une durée de 9 mois au lieu de 6 mois. Il nous reste un contrat PEC à recruter. L'aide financière est moins importante qu'auparavant, elle est de 25%, c'est moins qu'avant mais c'est mieux que rien pour un recrutement en CDD. »

Arnaud MARQUE : « C'est mieux que rien. »

Pascale ALLIOT : « C'est déjà cela de pris. »

Yvan HUTCHINSON : « D'autres sujets ? »

Ludovic BASECQ : « Je voulais revenir sur les festivités de ce week-end et remercier l'équipe et toutes les personnes présentes, tous les coups de mains qu'on a pu avoir. Merci beaucoup aux membres de la commission communication et vie locale. J'ai eu énormément de retours positifs, j'ai rencontré un papa en ramenant la camionnette, il courait, il s'est arrêté pour me dire que c'était super, qu'ils ont passé un super moment avec les enfants, ce sont des choses qui font vraiment plaisir.

Merci à vous, franchement, c'était une belle journée, on a passé un bon moment. Ensuite, dimanche, il y a eu le brevet cyclo qui est revenu avec le taux de participation d'avant COVID, il y a eu plus de 615 participants. »

Yvan HUTCHINSON : « 120 l'année dernière avec le mauvais temps, il pleuvait des cordes. »

Ludovic BASECQ : « J'ai eu des infos, il y a eu un accident, un gars qui a fait un malaise sur le circuit juste ici à l'arrivée, il a été emmené par le SMUR au CHR. La responsabilité de l'association n'est pas engagée. J'ai eu des infos, ils l'ont sédaté, il est réveillé aujourd'hui et ils l'ont remis sous sédation. C'est un gars du club de Comines. »

Donc là, ce sont les vacances, petite pause. Prochaine échéance le 14 juillet avec la récompense des diplômés : petite cérémonie aux monuments aux morts, remise des récompenses aux diplômés qui aura lieu à la cantine. Nous avons parlé en commission des nouveaux arrivants, on prendra le temps de le faire correctement un petit peu plus tard.

Et la date suivante sera le forum des associations le samedi 5 septembre. »

Virginie DUHEZ : « Même si cela était très bien, il y a plein d'axes d'amélioration mais c'est bien, c'est-à-dire qu'on ne peut que faire mieux. »

Arnaud MARQUE : « Je vais le redire officiellement, réunion d'information sur le déroulé des travaux du Pré d'Orée, le jeudi 16 à 18h30 en mairie, donc jeudi de la semaine prochaine. »

Yvan HUTCHINSON : « Un petit point et le dernier, j'ai bien passé la commande auprès des services de mutualisation des achats de la MEL pour notre outil informatique commun depuis déjà plus de deux semaines. Vous allez tous avoir un lien avec login, un mot de passe, et puis à la rentrée, on fera une petite session de formation, c'est simplissime à prendre en main et c'est accessible depuis n'importe quel support : téléphone, tablette, PC, mac... Cela permettra à chacun d'avoir un espace mail sécurisé, on a rajouté une couche de protection contre les intrusions parce que les collectivités font beaucoup l'objet d'intrusions. Vous aurez des agendas et les agendas partagés des groupes projets vont être constitués à partir de cela. Vous aurez également un espace de documents de travail assez conséquent pour partager des documents. Voilà, je n'ai plus rien à vous dire si ce n'est que bonnes vacances à toutes et à tous, on en a tous besoin. »

La séance est levée à 19h55

La Secrétaire de séance,
Pascale ALLIOT

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

